

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 3 juin 2013 à 20h00.

PRÉSENTS : **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**
 Mario Godbout, conseiller
 Lawrence Cassista, conseiller

ABSENTS : **Jean-François Labranche, conseiller**
 Bruno Guilbault, conseiller
 Lucie Racine, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à
titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : SIX

RÉS.NO.2013-06-121

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2013

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 3 juin 2013 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2013-06-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2013

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 3 juin 2013 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier ».

RÉS.NO.2013-06-123

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2013

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 6 mai 2013 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2013-06-124

AUTORISER LE PAIEMENT POUR LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS POUR LES BÂTISSSES AU PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a accordé un contrat pour la construction de deux bâtisses au parc municipal;

ATTENDU QUE des changements ont été proposés pour tenir compte de certaines contraintes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du directeur général afin que soient apportées certaines modifications aux bâtisses situées dans le parc municipal;

Que soit autorisé le paiement pour les dépassements de coûts, tels que recommandé par le directeur général dans le rapport annexé à la présente pour en faire partie comme si au long reproduit;

QUE ces sommes seront prises à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural ».

RÉS.NO.2013-06-125

DEMANDER AU CHEMIN DE FER DE CHARLEVOIX DE CREUSER LES FOSSÉS LE LONG DE LA VOIE FERRÉE ET DE NETTOYER LES PONCEAUX SOUS LA VOIE FERRÉE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a reçu des plaintes de citoyens concernant l'eau qui ne parvient pas à s'écouler librement par les ponceaux situés sous la voie ferrée des Chemins de Fer de Charlevoix;

ATTENDU QUE cette situation cause des préjudices aux agriculteurs et à certains citoyens riverains de l'emprise de la voie ferrée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal demande à Chemin de Fer de Charlevoix de bien vouloir procéder au creusage des fossés le long de l'emprise de la voie ferrée et de bien vouloir aussi procéder au nettoyage des ponceaux sous la voie ferrée afin que l'eau puisse se diriger vers le fleuve ».

RÉS.NO.2013-06-126

AUTORISER LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au fauchage des accotements du Chemin du Cap-Tourmente;

ATTENDU QUE notre contremaitre a demandé des propositions pour la fourniture de ce service;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le fauchage des accotements du Chemin du Cap-Tourmente, tel que mentionné dans la soumission du 28 mai 2013 ci-après :

- Déneigement Daniel Lachance Inc. à 75\$/heure;

QUE ces dépenses soient payées à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-06-127

**AUTORISER LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE
ATTENDU QU'IL SERAIT PERTINENT DE PROCÉDER À L'ACHAT DE SERVICES
POUR LA VOIRIE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE notre contremaitre a demandé des propositions pour la fourniture d'asphalte pour le pavage d'une section du Chemin du Cap-Tourmente;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le pavage d'une section de 300 mètres environ sur le Chemin du Cap-Tourmente, tel que mentionné dans la soumission du 3 juin 2013 ci-après :

- Pose et fourniture d'asphalte de « Gérard Godin Asphalte Inc. » au prix de 24 834,60\$ taxes incluses;

QUE le conseil autorise le contremaitre, monsieur Mario Boulianne, à faire enlever une portion du matériel par une pelle hydraulique et à ajouter du gravier pour stabiliser les abords d'un ponceau lors du gel-dégel;

QUE ces dépenses soient payées à même le Fonds local réservé à l'entretien des voies de circulation ».

RÉS.NO.2013-06-128

AUTORISER L'ACHAT DE GYROPHARES POUR LA CAMIONNETTE

ATTENDU QU'IL serait pertinent de procéder à l'achat de gyrophares pour la nouvelle camionnette;

ATTENDU QUE notre contremaitre a demandé des propositions pour la fourniture de cet équipement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de ces gyrophares tel que mentionné dans la soumission du 29 mai 2013 de « MACPEK » au prix de 832\$ pour le modèle 19680A, taxes en sus;

QUE ces dépenses soient payées à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-06-129

ACCORDER LE CONTRAT DU CONTRÔLE QUALITATIF POUR LA FUTURE INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim a demandé des soumissions pour la réfection de ces installations de production d'eau potable;

ATTENDU QUE nos ingénieurs ont demandé des appels d'offres de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant ces ouvrages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures d'eau potable à la firme « Laboratoire d'expertises de Québec Ltée » pour la somme de 9 927,87\$, taxes en sus, tel que soumis dans leur offre datée du 24 mai 2013;

QUE ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt autorisant les travaux pour les futures installations de production d'eau potable;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

RÉS.NO.2013-06-130

AUTORISER LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CMQ ET LA MUNICIPALITÉ (PARC LE REPOS)

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) entré en vigueur le 15 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le PMAD a mis en place une proposition de partenariat financier pour assurer la mise en place des trames vertes et bleues métropolitaines sur le territoire de la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Le Repos offre un point de vue exceptionnel sur le Fleuve, l'Île d'Orléans et la Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires gouvernementaux acceptent de verser une contribution de 200 000\$ au projet;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Le conseil municipal autorise le maire et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim, ledit protocole d'entente avec la Communauté métropolitaine de Québec concernant le projet de Parc Le Repos;

Que l'annexe « A » sera complétée ultérieurement pour préciser la ventilation des coûts des travaux;

Que ces travaux devront être décrétés en temps opportun lors d'un prochain exercice financier ».

RÉS.NO.2013-06-131

AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LE PROJET D'INSPECTION - URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim a reçu une subvention d'Emploi Été Canada pour un poste d'inspection en urbanisme;

ATTENDU QUE les entrevues pour combler ce poste jeudi le 9 mai dernier n'ont pas été concluantes;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim a ouvert un 3^e concours;

ATTENDU QUE de nouvelles entrevues pour combler ce poste ont eu lieu le mardi 28 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le directeur général a procédé à l'embauche de madame Claudia Paré qui a été retenue par le comité de sélection suite aux entrevues tenues le 28 mai;

Que la résolution #2013-05-118 soit abrogée et remplacée par celle-ci;

QUE cette dépense sera payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-06-132

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 31 mai 2013 pour les chèques numéros : C1300234 à C1300283, et M0000035 à M0000038 pour un montant de 156 223,48\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2013-06-133

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CERCLE DES FERMIFIÈRES

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim octroie une subvention de 150\$ pour l'année 2013 à l'organisme le « Cercle des Fermifières » afin de les aider à offrir à leurs membres des activités intéressantes et diversifiées ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-06-134

AUTORISER LE PRÊT DU CENTRE DES LOISIRS AUX OFFICIERS DE LA SQ LE 8 JUIN

ATTENDU QUE les officiers de la Sûreté du Québec demandent à la Municipalité de Saint-Joachim la permission d'emprunter le Centre des Loisirs le 8 juin prochain pour la tenue d'une réunion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise la direction à prêter gratuitement le Centre des Loisirs le 8 juin prochain à la Sûreté du Québec ».

RÉS.NO.2013-06-135

AUTORISER LE PAIEMENT PROGRESSIF DES TRAVAUX À EMMY CONSTRUCTION

Attendu que plus de 50% des travaux de construction ont été réalisés sur l'abri-soleil et le bloc sanitaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise le 1^{er} versement sur le contrat de d'Emmy construction Inc. pour un montant de 36 500\$, taxes en sus, montant représentant 50% des travaux faits à date;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même le surplus accumulé, volet pacte rural ».

RÉS.NO.2013-06-136

AUTORISER L'ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire procéder à l'achat de mobilier urbain pour les utilisateurs du parc municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de deux bancs sans dossier et d'un banc avec dossier au prix de 1 367\$, taxes en sus, \$ tel que soumis dans la proposition de « J.C. Roy Inc. » en date du 3 juin 2013;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même le surplus accumulé, volet pacte rural ».

RÉS.NO.2013-06-137

AUTORISER LA COMPÉTITION « TOUR DU QUÉBEC DESJARDINS » ÉDITION DU 26 JUILLET 2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a reçu l'an dernier la première édition du tour cycliste sur son territoire du « Tour du Québec Desjardins »;

ATTENDU QUE les organisateurs ont apprécié le circuit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit mentionné aux organisateurs du « Tour du Québec Desjardins » – Édition du 26 juillet 2013, que la Municipalité accepte que les organisateurs utilisent le même circuit que l'an dernier pour leur compétition;

Que soit demandé aux organisateurs de planifier leur horaire avec les autorités de « Chemin de Fer de Charlevoix » qui offrent des navettes en train touristique pour éviter tout conflit lors de la tenue de cet évènement ».

RÉS.NO.2013-06-138

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2013

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 3 juin 2013 à 20h40 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier